

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES  
PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon  
Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord  
sur le territoire de la paroisse de Saint-Joachim  
par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc.**

**Dossier 3211-12-179**

**Le 16 juillet 2012**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-08-08	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-08-10	Délivrance de la directive
2011-10-03	Réception de l'étude d'impact
2011-12-19	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-03-13	Réception des réponses aux questions et commentaires
2012-05-07	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-05-11	Réception des réponses à la 2 <sup>e</sup> série de questions et commentaires
2012-06-01	Transmission du troisième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-06-19	Réception de la lettre d'engagement à réaliser une caractérisation physique complémentaire du tronçon de rivière affecté par le projet

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc., qui regroupe la paroisse de Saint-Joachim, la MRC de La Côte-de-Beaupré et le Groupe Axor, s'inscrit dans le cadre de la plus récente stratégie énergétique du Québec dévoilée en 2006 qui favorisait le développement des petites centrales hydroélectriques (moins de 50 MW) par les communautés locales.

Le projet consiste à aménager une centrale hydroélectrique d'une puissance de 23,2 MW au niveau de la chute Sainte-Anne sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord. L'emplacement retenu par l'initiateur est situé au cœur du site touristique du Canyon Sainte-Anne sur le territoire de la paroisse de Saint-Joachim.

L'aménagement projeté, exploité au fil de l'eau, est composé d'un déversoir, d'un évacuateur, d'une prise d'eau, d'une galerie d'amenée, d'une centrale et d'un canal de fuite. La construction devrait s'échelonner sur environ deux ans et les coûts du projet sont estimés à 62,8 millions de dollars.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

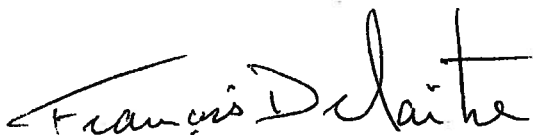
- SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM. *Aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport*, septembre 2011, pagination multiple;

- SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM. *Aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 : Annexes*, septembre 2011, pagination multiple;
- SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM. *Aménagement hydroélectrique – Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim – Rivière Sainte-Anne-du-Nord (projet de 23,2 MW) – Étude d’impact sur l’environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, mars 2012, 78 pages et 3 annexes;
- SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM. *Aménagement hydroélectrique – Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim – Rivière Sainte-Anne-du-Nord (projet de 23,2 MW) – Étude d’impact sur l’environnement – Réponses à la 2e série de questions et commentaires du MDDEP*, avril 2012, 48 pages et 2 annexes;
- Lettre de M. Simon Gourdeau, de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, à M. François Delaître, du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, datée du 30 avril 2012, concernant le Projet de centrale hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim – patrimoine archéologique, 1 page;
- Lettre de M. Simon Gourdeau, de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, datée du 14 juin 2012, concernant le Projet d’aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord – Étude d’impact, 2 pages;

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 10 août 2010. De plus, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.



**François Delaître**, biologiste, M. Env.  
 Coordonnateur par intérim - Projets d'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau  
 Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels